

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°37 du 23 août 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements et services relevant du service de santé des armées.

Du 2 juillet 2013

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements et services relevant du service de santé des armées.

Du 2 juillet 2013

NOR D E F F 1 3 1 7 2 3 8 A

Texte abrogé :

Arrêté du 12 juillet 2011 (JO n° 168 du 22 juillet 2011, texte n° 9 ; signalé au BOC 40/2011 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 410.6.1

Référence de publication : JO n° 158 du 10 juillet 2013, texte n° 18 ; signalé au BOC 37/2013.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1993 portant organisation de l'école d'application du service de santé des armées ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2011 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du ministère de la défense et des anciens combattants relevant du service de santé des armées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 portant organisation de la direction des affaires financières ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié habilitant le ministre de la défense et des anciens combattants à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2012 portant organisation du service de santé des armées ;

Vu la décision du 15 février 2013 portant délégation de signature (direction des affaires financières),

Arrête :

Art. 1er. I. Est instituée auprès de la direction centrale du service de santé des armées à Paris une régie d'avances pour le paiement des dépenses énumérées à l'article 6. de l'arrêté du 20 avril 2012 susvisé.

II. Le montant maximal de l'avance consentie à la régie mentionnée au I. du présent article est de 45 000 euros.

III. L'ordonnateur auquel est rattachée la régie instituée au I. du présent article est le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais.

Art. 2. Sont instituées auprès des établissements et services mentionnés ci-après, relevant du service de santé des armées, des régies de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits et le paiement des dépenses énumérés respectivement aux articles 1^{er}. et 6. de l'arrêté du 20 avril 2012 susvisé :

ÉTABLISSEMENT ou service doté d'une régie d'avances.	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros).	ORDONNATEUR de rattachement de la régie de recettes.	ORDONNATEUR de rattachement de la régie d'avances.
Hôpital d'instruction des armées B é g i n , à S a i n t - M a n d é (Val-de-Marne)	954 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les- Aubrais
Hôpital d'instruction des armées Clermont-Tonnerre, à Brest (Finistère)	800 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les- Aubrais
Hôpital d'instruction des armées Desgenettes, à Lyon (Rhône)	750 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les- Aubrais
Hôpital d'instruction des armées L a v e r a n , à M a r s e i l l e (Bouches-du-Rhône)	702 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
Hôpital d'instruction des armées L e g o u e s t , à M e t z (Moselle)	500 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
Hôpital d'instruction des armées P e r c y , à C l a m a r t (Hauts-de-Seine)	1 250 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
Hôpital d'instruction des armées R o b e r t P i c q u é , à Villeneuve-d'Ornon (Gironde)	1 035 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
Hôpital d'instruction des armées S a i n t e - A n n e , à T o u l o n (Var)	1 640 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
Hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, à Paris	1 705 200	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
I n s t i t u t d e r e c h e r c h e b i o m é d i c a l e d e s a r m é e s , à Brétigny-sur-Orge (Essonne)	300 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
D i r e c t i o n d e s a p p r o v i s i o n n e m e n t s e n p r o d u i t s d e s a n t é , à F l e u r y - l e s - A u b r a i s (Loiret)	122 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
École de santé des armées à Bron (Rhône)	14 000	Le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé	Le chef du centre de services partagés dépenses de la direction des approvisionnements en produits de santé, à Fleury-les-Aubrais
Groupement médico-chirurgical	500	Le directeur du commissariat	Le directeur du commissariat

Art. 3. I. Est instituée auprès du musée du service de santé des armées une régie de recettes pour l'encaissement des produits énumérés à l'article 1^{er}. de l'arrêté du 20 avril 2012 susvisé.

II. L'ordonnateur auquel est rattachée la régie instituée au I. est le chef du centre de services partagés recettes de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, à Saint-Mandé.

Art. 4. Les régies de recettes mentionnées à l'article 1^{er}. du présent arrêté sont autorisées à disposer d'un fond de caisse permanent d'un montant de 300 euros.

Art. 5. L'arrêté du 12 juillet 2011 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'établissements et services relevant du service de santé des armées est abrogé.

Art. 6. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juillet 2013.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,

P.-A. HENNEQUIN.